

CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 2 juillet 2021 A 20h30 Salle des Fêtes de Féricy

Ordre du Jour:

- 1. Subventions aux associations Délibérations
- 2. Désignation d'un titulaire au SMEP Almont-Brie Centrale Délibérations
- 3. Désignation d'un titulaire à la commission Développement Economique et Emploi au sein de la CCBRC Délibérations
- 4. Désignation d'un membre sur les commissions municipales suivantes : Finances (1 membre), Cadre de Vie et Environnement (1 membre), Appel d'Offres (1 suppléant) – Délibérations
- 5. Projets dans le parc du Domaine bénéficiant d'aides financières dans le cadre du PDIPR Délibérations
- 6. Questions diverses

Présents:

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER Paddy, DESPOTS Hervé, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HALL Frédérique, HAMEON Yoann, ROCHER Catherine

Absents:

DJORDJEVIC Cécile qui a donné pouvoir à GERMAIN Jean-Luc FONTAINE-DESHAMS Corentin qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé

MENET Sophie

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Manel BOURGES est désignée secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent le et signent le compte-rendu du conseil du 28 mai 2021.

Avant de débuter la séance, M. le maire demande l'ajout d'un point portant sur le prix de vente des tomettes et la mise à disposition du charbon aux Fériciens

Cet ajout étant accepté à l'unanimité, M. le maire expose :

1) Des tomettes sont entreposées dans les locaux communaux. M. le maire propose de les mettre en vente au prix de 17€ le m2. Par délibération et à l'unanimité les membres du conseil acceptent cette proposition ainsi que le prix de vente suggéré. Ce tarif public sera donc ajouté à la Régie de Recette communale

2) Afin de vider la cave du Domaine du charbon qui l'encombre, M. le maire propose de le mettre à disposition des Fériciens.

Par délibération et à l'unanimité, les membres du conseil sont favorables à cette proposition.

I. Subventions aux associations – Délibérations

M. le maire fait le point sur les différents dossiers de demandes de subventions reçus et rappelle les montants octroyés l'an passé.

Il rappelle également qu'une enveloppe de 1 500€ a été validée au budget 2021 pour les subventions aux associations et propose que la répartition de cette enveloppe soit la suivante :

- 1. Privilégier les associations fériciennes et les associations extérieures pouvant apporter un « confort » aux Fériciens
- 2. Répartir l'enveloppe budgétaire au prorata du montant alloué l'an passé (sauf pour Féricy Culture Loisirs année N-2)

M. le Maire précise que cette proposition de répartition ainsi que tous les dossiers reçus ont été envoyés aux membres de la commission Finances en amont de ce conseil municipal, pour réflexion.

Frédérique Hall regrette que les subventions soient allouées dans la même proportion que l'année et demande s'il en sera ainsi les années suivantes. M. le maire précise que non mais, au vu des conditions sanitaires qui ont empêché toute manifestation, il s'agit d'une « année blanche » d'où cette proposition.

Pour l'an prochain, M. le maire suggère qu'un vrai travail d'étude des activités des associations soit fait au sein de la commission finances en amont et que des critères d'attribution soient définis pour permettre de répartir les subventions de façon plus légitime.

Après délibération, à 10 voix pour et 2 abstentions (abstention d'Hervé Despots pour la subvention à l'association ACCAF dont il est président et abstention de Frédérique Hall qui regrette ce vote en bloc et la non attribution pour la deuxième année consécutive de subventions à des associations dont les activités bénéficient à quelques Fériciens) les montants alloués par association pour l'année 2021 sont les suivants :

S	M	\mathbf{E}	P

M. le maire Maillot en tant que Centrale.

Frédérique Hall candidature en tant

Association	Montant alloué	
Féricy Culture Loisirs	870.00€	
Chasse Féricy	350.00€	
Cyclo Féricy Héricy	130.00€	
Restos du cœur	100.00€	
Don du sang	50.00€	
TOTAL	1500.00€	

II. Désignation d'un titulaire au Almont-Brie Centrale – Délibérations

rappelle qu'il convient de remplacer M. titulaire sur le SMEP Almont Brie

qui était suppléante propose sa que titulaire.

Par délibération et à l'unanimité Frédérique Hall est désignée titulaire du SMEP Almont Brie Centrale.

Yoann Haméon propose sa candidature en tant que suppléant.

Par délibération et à l'unanimité Yoann Haméon est désigné suppléant du SMEP Almont Brie Centrale.

III. Désignation d'un titulaire à la commission Développement Economique et Emploi au sein de la CCBRC – Délibérations

M. le maire rappelle qu'il convient de remplacer M. Maillot en tant que titulaire à la commission Développement Economique et Emploi de sein de la CCBRC.

Manel Bourges propose sa candidature.

Par délibération et à l'unanimité Manel Bourges est désignée titulaire à la commission Développement Economique et Emploi de sein de la CCBRC.

IV. Désignation d'un membre sur les commissions municipales suivantes : Finances (1 membre), Cadre de Vie et Environnement (1 membre), Appel d'Offres (1 suppléant) – Délibérations

M. le maire rappelle qu'il convient de remplacer M. Maillot sur les commissions municipales suivantes : Finances (1 membre), Cadre de Vie et Environnement (1 membre), Appel d'Offres (1 suppléant).

Sur la commission Finances, M. le maire informe que Cécile Djordjevic qui lui a donné pouvoir lui a précisé proposer sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

Par délibération et à l'unanimité, Cécile Djordjevic est désignée membre de la commission Finances.

Sur la commission Cadre de Vie et Environnement, Catherine Rocher propose sa candidature.

Par délibération et à l'unanimité, Catherine Rocher est désignée membre de la commission Cadre de Vie et Environnement.

Sur la commission Appel d'Offres, Manel Bourges propose sa candidature en tant que suppléante.

Par délibération et à l'unanimité, Manel Bourges est désignée suppléante de la commission d'Appel d'Offres.

V. Projets dans le parc du Domaine bénéficiant d'aides financières dans le cadre du PDIPR Délibérations

M. le maire informe que la décision prise lors du dernier conseil était trop détaillée. La personne en charge du dossier aux services du Département a donc demandé de reprendre la-dite délibération dans

des termes beaucoup plus simples. Il précise également qu'une autorisation écrite de M. Septiers, président du Conseil Départemental, nous autorise à effectuer les différents aménagements avant l'obtention de la subvention.

M. le maire rappelle le projet d'aménagement dans le parc du Domaine :

- reconstruction du mur d'enceinte du Domaine avec intégration de nichoirs et d'hôtel à insectes
- réfection du portail d'entrée
- mise en place de haies avec la collaboration de la Fédération des chasseurs de Seine et Marne et des écoles
- création d'une mare
- création d'un verger

Mise en place de bancs face au verger et le long de la pièce d'eau

- création de bandes fleuries
- mise en place d'un rucher

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide, par délibération et à l'unanimité :

- Article 1 : de valider le projet d'aménagement du parc du Domaine de la Salle pour un montant total n'excédant pas 40 000€ HT
- Article 2 : d'autoriser le maire à solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil départemental de Seine et Marne

M. le maire précise que la Fédération de Chasse sera porteur de certains de nos projets désignés cidessus dont la plantation de haies qui séparera l'atelier communal des autres parcelles communales le jouxtant et qui sont vouées à la vente. Cette opération prévue à la Sainte Catherine sera réalisée avec les enfants de l'école et le financement sera totalement pris en charge par la Fédération de chasse.

Manel Bourges suggère de rechercher d'autres associations sur les années prochaines pour d'autres projets afin de bénéficier au maximum de ces apports financiers pour aménager le parc de Domaine à moindre coût pour la commune.

M. le maire rappelle également son souhait de dédier le verger communal à M. Roger Kaélin, bénévole très actif pour la commune durant de longues années et qui nous a quitté récemment.

VI. Questions diverses

• Opération mur du Domaine

L'association Vir'volt avec qui la commune avait signé une convention de partenariat pour la reconstruction du mur avec des jeunes internationaux et les bénévoles du village a demandé un report de leur intervention. En effet, suite à « l'effet COVID », trop peu de jeunes internationaux ont répondu à l'appel pour mener à bien cette opération.

La reconstruction du mur démarrera néanmoins comme prévu avec les bénévoles du village.

Voirie

- 2 accidents dont 1 grave se sont produits au carrefour des rues de Barbeau/Ferland/Machault.
 Il a donc été décidé après un rendez-vous pris avec les services de la DDT de placer un Stop sur la route de Barbeau
- Hervé Despots signale un dépôt de gravats chemin des Soudis sur lequel il a dû intervenir. En effet, des tuiles quasi entières ont été déversées sur ce chemin le rendant impraticable pour les promeneurs à pieds ou à vélo. Il est rappelé que le remblai de gravats est autorisé sous réserve d'avoir obtenu, au préalable un accord de la mairie et que les gravats soient de taille raisonnable pour pouvoir être utilisés comme du remblai. Dans le cas contraire, il s'agit d'un dépôt sauvage, ce qui est complètement interdit.

- Pour des raisons de sécurité évidente, Hervé Despots informe que des courriers de mise en demeure ont été envoyés aux riverains concernés par la coupe de leur végétation dépassant sur la voie publique.
- Hervé Despots informe que les conditions météo ont contraint la société Wiame, devant intervenir sur le gravillonnage des voiries communales, à repousser leur intervention courant août.

<u>Urbanisme</u>

M. le maire informe qu'un recours va être déposé sur le Permis de construire du 3 rue de Lorette par des voisins. Il précise cependant que ce dossier a été instruit par les services de la CCBRC et que la consultation de ce dossier a été soumise aux Bâtiments de France et même à notre avocat qui ont tous émis un avis favorable au projet.

Travaux

- La bande de pavé qui rejoint la salle de la Source à l'annexe est quasiment terminée tout comme le carrelage de l'entrée de l'annexe devant accueillir l'agence postale communale et la mairie. Il reste encore le carrelage de la salle du conseil mais la crise sanitaire met en tension l'approvisionnement des matériaux.
 - Le portail de l'entrée du Domaine a été emmené par l'entreprise Lioret pour réfection et mise en peinture. Son retour est prévu à la mi-juillet et sa mise en place second semestre 2021, une fois les travaux de l'entrée terminés.
- Hervé Despots informe que la commission travaux s'est réunie le mardi précédent avec pour sujet principal, la cantine scolaire. Les différentes propositions d'architectes ont été étudiées et une, sort du lot. M. le maire suggère de prendre contact avec les maîtres d'ouvrages ayant déjà travaillé avec lui afin d'avoir quelques retours sur le travail produit.
- M. le maire informe que des travaux sur le château d'eau vont être entrepris par la société Véolia mandatée par la Communauté de Communes. Ces travaux consisteront en la vidange et la désinfection du château d'eau ainsi que la mise aux normes de l'escalier d'accès. Une perte de pression pourra donc être constatée lors de cette intervention de vidange. Une étude est en cours afin de limiter ce désagrément.
 - M. le maire précise que d'autres travaux, programmés à la communauté de communes, suivront : poursuite du remplacement des branchements plomb puis intervention sur la station d'épuration.
- Durant les congés d'été, des travaux sont également prévus à l'école : des entreprises ont été mandatées pour la réfection du carrelage et de la cage d'escalier.

• Ressources humaines

Suite au départ de M. Michel, M. Van Oppen a rejoint l'équipe municipale aux services techniques à raison de 20h hebdomadaire.

• Communication

Frédérique Hall énumère les points qui seront abordés dans la prochaine lettre d'info. M. le maire informe la commission communication qu'il a reçu les remerciements du maire du Châtelet-en-Brie pour la publicité de leur marché faite dans la lettre d'info précédente. Manel Bourges suggère de publier des portraits de Fériciens (membre d'association, bénévole, artisan, ancien élu,) dans les prochains numéros.

• Finances et projets

- M. le maire informe que le montant de l'emprunt est arrivé dans les comptes de la commune.

- Manel Bourges informe que le montant récolté, à ce jour, pour le projet de restauration de la toiture de l'église par le biais de la Fondation du Patrimoine a atteint 12 905€. Les opérations s'enchaînent pour récolter plus de fonds : des concerts, des ventes de goodies, Dans cette optique, Manel Bourges et Virginie Garnotel travaillent sur un projet de e-boutique via le site eglise.fericy.fr.

Festivités

- M. le maire remercie tous les participants qui ont permis le bon déroulement du vide-grenier qui a été une réussite.

Manel Bourges tient à préciser que les lots mis en jeu lors de la tombola au profit du projet de restauration de l'église lors de la brocante ont tous été offerts par des artisans et commerçants de Féricy, du Châtelet et de Héricy.

- Yoann Haméon est ravi d'informer que l'association Féricy Culture Loisirs poursuivra ses activités avec l'arrivée d'un nouveau bureau dont le président élu est Gérard Membrives (vice-président sortant).
- Yoann Haméon informe le conseil d'une réunion avec Isabelle Collier de la CCBRC afin de trouver les fonds nécessaires pour mener à bien les actions menées par Jeff Fleury et M. Phillipson (herbier, projet nature, ...) mais aussi une réunion pour une exposition en partenariat avec l'école de Féricy.
- Yoann Haméon informe le conseil d'une rencontre avec les responsables de l'association Les Concerts de Poche pour une action menée en lien avec la Ligue de la Protection des Oiseaux (LPO) dans le cadre de la tournée de la « Caravane de la biodiversité ». Il s'agit ici d'un concert sur le thème des oiseaux complété par des actions et conférences.

Aurélie Parisot, directrice de l'école primaire de Féricy s'est également intégrée au projet en s'inscrivant sur le plan Chorale proposé par les Concerts de Poche dans le but d'apprendre à diriger une chorale. En 2^{nde} partie de projet, Aurélie Parisot restituera le fruit de son travail en dirigeant la chorale des élèves de Féricy.

Social

Manel Bourges informe que la réunion sur la Convention Territoriale Globale (CTG) portée par la CAF a été très intéressante.

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Le diagnostic partagé devrait être reçu prochainement.

Projets

M. le maire rappelle qu'il a reçu la visite, il y a quelques mois, par le biais d'un chargé de mission de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Ile de France, d'investisseurs intéressés par le Domaine et des actions pouvant y être menées. Une nouvelle visite a été réclamée par ces derniers afin de revisiter le site avec d'autres investisseurs potentiels.

Le but de la municipalité est, dans un premier temps de sécuriser la grande bâtisse et de trouver les financements nécessaires à sa rénovation sans que cela ait un impact sur les finances de la commune.

M. le maire a précisé à ces investisseurs potentiels l'obligation de ne pas dénaturer le site et de laisser la jouissance du parc aux Fériciens.

Le montant des travaux de réhabilitation de la grande bâtisse a été estimé entre 2,5 et 3 millions d'euros d'où la nécessité pour la commune de faire appel à des financeurs sans toutefois se délester du bien.

M. le maire précise également que la communauté de communes sera intégrée aux propositions qui seront faites et que le choix du ou des projets seront donnés aux Fériciens.

La commission Domaine se réunira donc très prochainement pour travailler sur ce très gros dossier.

• Scolaire

Catherine Fourgoux-Leclerc rappelle que M. et Mme Jacques, enseignants des classes de maternelle et CP à l'école de Machault depuis de nombreuses années, partent à la retraite. De nouveaux enseignants sont donc attendus pour ces petites classes dès la rentrée.

Elle informe également qu'un appel d'offres est lancé pour la fourniture des repas et précise que les effectifs sont en hausse ce qui a entraîné une réflexion des élus sur l'accès à la cantine, faute de place. En effet, il est possible qu'une priorité doive être donnée aux enfants dont les 2 parents travaillent.

Séance levée à 22h30